



21, rue de Vouziers
35000 RENNES

CHARTRE DE L'ESSOR

SOMMAIRE

CHARTRE DE L'ESSOR

I. Association humaniste

II. Association tournée vers les jeunes en difficulté

III. Association engagée, l'ESSOR

CHARTRE DE L'ESSOR

- L'ESSOR : une histoire qui se poursuit -

L'ESSOR est une association qui rassemble des hommes et des femmes, d'âges et d'horizons divers, riches d'expériences personnelles variées, qui ont en commun la volonté d'agir pour l'insertion des jeunes en difficulté et de participer à la construction d'une société solidaire.

Ces hommes et ces femmes s'inscrivent dans une histoire puisque l'association l'ESSOR, créée en 1975, a pris le relais des religieuses de la Congrégation Notre-Dame de la Charité, qui depuis 1808, hébergeaient et accompagnaient, au sein de l'Institution Saint-Cyr de RENNES, des jeunes filles en grande difficulté et en situation d'exclusion.

L'ESSOR a su s'adapter aux évolutions de la société et son histoire passée ou récente est jalonnée de remises en question, d'évolutions, d'adaptations. D'une époque à l'autre, les conditions d'accueil, de prise en charge et d'accompagnement éducatif ont changé. Elle a fait sienne les avancées de l'action éducative. Aujourd'hui encore, L'ESSOR reste ouverte et attentive aux changements qui interviennent dans l'expression des besoins des jeunes et de leur famille, pour y apporter des réponses adaptées et diversifiées.

Ces adaptations n'ont de sens et de cohérence que si elles s'adossent à des objectifs et à des valeurs clairement définies.

C'est la raison pour laquelle l'ESSOR, forte de son histoire et d'expériences accumulées ainsi que des réflexions menées au fil du temps avec les équipes éducatives, réaffirme à travers l'élaboration d'une charte ses objectifs et les principes qui guident son action et en sont le fondement.

C'est à partir de cette charte que doivent se penser, se construire, la stratégie et l'action de l'ESSOR.

I. Association humaniste

L'ESSOR **place les personnes au centre de ses interventions** en prenant particulièrement en compte celles qui sont en situation de souffrance, de vulnérabilité ou d'exclusion. En ceci, l'Association est fidèle à l'objectif fixé à l'article 2 de ses statuts :

« L'Association a pour but de mener toute action concourant à la promotion des personnes et visant à répondre aux différentes formes d'inadaptation. Dans ce but, l'Association se propose de mettre en œuvre toute activité répondant aux besoins des personnes présentant des difficultés de relation ou d'adaptation ».

⇒ **Toutes les énergies de l'Association**, l'activité de ses professionnels, ses propositions vis-à-vis des pouvoirs publics, ses axes de développement, son organisation, tendent vers le même but :

***La protection, l'accompagnement, la promotion des personnes en situation sociale
Et personnelle difficiles.***

⇒ L'ESSOR s'engage à mener son action « dans le souci et le respect des personnes » **en s'appuyant sur :**

- Les principes de la déclaration universelle des droits de l'homme,
- La convention internationale des droits de l'enfant,
- La charte européenne des droits fondamentaux,
- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'aide sociale et médico-sociale.

⇒ L'ESSOR, se référant à ces textes fondateurs, **a la volonté d'agir pour le respect de la dignité humaine**, pour **la reconnaissance de l'autre et de ses différences**, pour la prise en compte et la valorisation **du potentiel et des capacités de chaque individu**.

II. Association tournée vers les jeunes en difficulté

L'ESSOR a choisi de concrétiser ses objectifs en participant aux missions d'aide et de protection des **enfants et des jeunes de 0 à 21 ans**, qui lui sont confiés par les services d'Aide Sociale à l'Enfance et ceux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'ESSOR affirme son attachement:

⇒ **Au respect du jeune et à sa promotion**

Respecter le jeune, c'est :

- L'accompagner de manière individualisée en considérant qu'il est unique et que sa spécificité doit être prise en compte,
- L'informer de façon claire et compréhensible sur la prise en charge et les décisions le concernant,
- Le considérer comme acteur de son parcours et donc partie prenante dans la conception et la réalisation du projet individuel qui le concerne,
- Lui permettre un accès progressif à l'autonomie,

- Préparer son insertion dans la société par l'apprentissage de la citoyenneté et l'expérimentation de la vie collective.

⇒ **Au respect de la famille du jeune**

Respecter la famille c'est :

- Favoriser le maintien des liens avec elle dans le but de lui permettre d'exercer son autorité parentale,
- L'associer, aux orientations, aux décisions concernant son enfant avec le souci constant de la soutenir et non de la remplacer,
- Adopter à son égard une démarche contractuelle.

III. Association engagée, l'ESSOR

⇒ Affirme son statut **d'association à but non lucratif**.

Au-delà d'une gestion rigoureuse des missions des services publics qui lui sont confiées, l'ESSOR entend développer des spécificités aussi bien dans le montage et la conduite de projets qu'au niveau de la participation et de la promotion des jeunes, du fonctionnement interne et de l'innovation.

⇒ Est attachée **au dialogue et au débat interne**.

Les instances associatives sont les lieux privilégiés du débat et de la confrontation des points de vue. C'est en effet grâce à la réflexion collective que s'élaborent et se construisent les décisions et orientations de l'ESSOR. C'est également à la faveur des échanges au sein des groupes de réflexion, des commissions de travail, des réunions institutionnelles, des réunions de cadres, qu'émergent les réponses aux questions qui se posent.

⇒ Est favorable à des **coopérations**, c'est pourquoi elle souhaite :

- Développer des partenariats et des alliances avec les associations agissant dans le même secteur d'activité,
- Etablir des liens et des collaborations avec les organisations et structures susceptibles de compléter et d'enrichir les actions développées au profit des jeunes et de leurs familles.

⇒ Se veut **force de propositions**.

- En s'appuyant sur ses pratiques et ses capacités d'expertise et d'observation,
- En participant avec ses mandants à la définition et à la mise en place des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE),
- En prenant l'initiative d'innovations et d'expérimentation.

Récusant toute forme de dogmatisme, refusant le prosélytisme, l'ESSOR reconnaît les identités individuelles et collectives dans le cadre des droits et des devoirs de chacun. Ainsi, elle s'inscrit dans **le respect des principes de laïcité**.

Prenant appui sur des valeurs partagées, la présente charte sert de référence pour la définition des orientations, des positionnements et des stratégies de l'ESSOR. Elle constitue le socle qui donne sens et cohérence à son action.

***Charte validée par le Conseil d'Administration le 17 mai 2010,
et adoptée par l'Assemblée générale le 15 juin 2010.***